

Le saviez-vous ?

Le département est en charge de la **protection de l'enfance et des familles**. Dans 2 situations, il y a **urgence à protéger** : les femmes victimes de violences conjugales et les mineurs non accompagnés.

Dans la lignée de l'**engagement du gouvernement de protéger les femmes** partout sur le territoire, nous voulons :

- **Tripler les places d'hébergement d'urgence** dans des locaux spécialisés non mixtes avec accueil des enfants
- **Créer Citad'elles en Gironde**, un lieu d'accueil, de soutien, d'information juridique et social pour victimes, femmes et enfants
- **Se coordonner avec les associations** qui œuvrent aux côtés des femmes victimes de violences conjugales



En Gironde, 530 femmes cherchent un hébergement d'urgence.

En 2020 augmentation de 21% des coups et blessures (constatés) intra-familiaux



En Gironde,
en 2015 : 350 MNA,
en 2020 : 1320.

Les Mineurs Non Accompagnés (MNA) sont des jeunes de moins de 18 ans qui n'ont pas la nationalité française et qui se trouvent séparés de leurs représentants légaux sur le sol français. Ils relèvent de la protection de l'enfance, donc du département.

Les procédures trop longues de prise en charge laissent ces mineurs dans la rue. Pour une meilleure intégration de ces futurs adultes nous voulons :

- Une **mise à l'abri systématique** dès leur arrivée et jusqu'à la décision définitive de leur statut de mineur ou de majeur
- Créer une **cellule départementale** pour accompagner les démarches d'état civil des futurs majeurs et **ne laisser aucun mineur sans papier à sa majorité**
- Mettre en place des **parcours d'intégration dès le collège** pour choisir et non subir une orientation

Protéger les plus fragiles

*Urgence pour les femmes victimes de violences conjugales
et les mineurs non accompagnés*